

réduction de 21 p. 100 dans le prix de la denrée principale qu'elle produit.

Les producteurs des Prairies, en ce moment, sont aux prises avec une situation économique très grave. Il est vrai qu'au cours des derniers mois le prix de certaines autres denrées agricoles a accusé une tendance ascendante. Les cultivateurs des Prairies, en désespoir de cause, ont soustrait au blé une bonne partie de leurs terres pour y cultiver des céréales secondaires, des plantes fourragères, augmentant aussi très sensiblement leur production de bovins et de porcs. Selon moi il s'agit là d'une idée très sensée pour ce qui est d'un programme à long terme, mais, à moins qu'on ne fasse quelque chose pour corriger cet écart entre le prix des céréales et le coût de la production, on s'éloignera beaucoup plus rapidement qu'à l'heure actuelle des productions céréalières vers l'élevage, ce qui, à mon avis, aura des résultats désastreux sur l'agriculture des autres régions du Canada.

Nul ne pourra me contredire si j'affirme qu'on peut produire des céréales dans les Prairies à meilleur marché que dans n'importe quelle autre région du Canada. Si les producteurs de céréales trouvent qu'il n'est pas profitable pour eux de vendre leurs céréales comme telles, ils s'en serviront pour nourrir le bétail et, si une fraction importante de leur énorme production de céréales est ainsi transformée en bétail et en produits du bétail, ce pourrait bien être l'effondrement total des prix agricoles partout dans le pays. J'espère que le gouvernement interviendra. Il est incontestable que les groupements agricoles avaient attendu du gouvernement qu'il agisse et que le cultivateur partageait ce sentiment, en toute confiance.

Les événements du 31 mars dernier ont démontré à tous les habitants des Prairies, quel qu'ait été le parti politique auquel ils aient donné leur préférence, que la population de ces régions avait manifesté une grande confiance envers le premier ministre (M. Dieffenbaker) et le programme établi par le parti conservateur. Je sais qu'un grand nombre d'entre eux, le 1^{er} avril, ont regretté d'être allés aussi loin et que les intérêts les mieux compris du régime parlementaire n'exigeaient vraiment pas que des 48 députés des provinces des Prairies, 47 appartiennent à un seul parti politique. Pourtant, c'est ce qui s'est passé, et dans l'ensemble je ne pense pas que la population ait regretté d'avoir appuyé le gouvernement.

On commence pourtant à lui demander ce que sera son programme agricole, on pose la question tous les jours, et plusieurs fois par jour: "Quand le gouvernement va-t-il nous

faire part de son programme en ce qui concerne les versements d'appoint?"

Les syndicats agricoles de l'Ouest qui, jusqu'ici, ont toujours eu une réputation de prudence et de sagesse, qui n'ont jamais adopté de programmes, qui n'en ont jamais pris d'initiatives qu'après de très mûres réflexions, réclament maintenant depuis deux ans des versements d'appoint. Avant qu'on ait fait part du versement définitif au titre de la moisson de blé de 1956-1957, les syndicats agricoles de l'Ouest réclamaient déjà des versements d'appoint de 22c. le boisseau au titre du blé de 1955-1956, de 30c. le boisseau au titre de la récolte de 1956-1957, de 4c. le boisseau au titre de la récolte d'avoine pour 1955-1956 et de 15c. le boisseau pour celle de 1956-1957, de 14c. le boisseau au titre de la récolte d'orge pour 1955-1956 et de 22c. le boisseau pour celle de 1956-1957. On estimait que toutes ces demandes intéresseraient, au total, une somme dépassant 220 millions.

Et ceci se passait avant l'annonce du dernier versement relatif à la moisson de blé de 1956-1957. Les cultivateurs ont été déçus. Les syndicats agricoles, s'exprimant par l'entremise de leurs représentants, ont manifesté leur très vive déception de la modicité extrême du versement définitif, qui ne s'établissait en moyenne qu'à 6c. le boisseau. Parce qu'on avait modifié le chiffre de ce dernier versement pour le fixer à 6c. le boisseau, ils ont à leur tour modifié leur demande de versement d'appoint, portant le chiffre à cet égard de 30c. le boisseau à 36c. Je crois comprendre, à la lecture des journaux, qu'à la dernière réunion annuelle du syndicat du blé de la Saskatchewan une résolution a été adoptée ordonnant au nouveau conseil de présenter sa demande de paiement d'appoint au gouvernement et d'en obtenir une réponse satisfaisante d'ici la prochaine réunion annuelle, qui doit avoir lieu en novembre de cette année ou, entre-temps, d'organiser une délégation en masse qui se rendrait auprès du gouvernement à Ottawa pour lui faire connaître l'avis des producteurs.

Le gouvernement n'a rien annoncé. Les administrateurs de cet organisme sont assujettis à ces directives précises depuis leur congrès annuel. C'est pourquoi ils désirent tant que le gouvernement ne retarde pas plus longtemps cette annonce très importante. La demande a l'appui non seulement des syndicats du blé mais aussi des associations d'agriculteurs et, aux diverses conférences tenues dans l'Ouest canadien, elle a reçu l'appui de la plupart des organismes importants. Elle a reçu l'appui des associations municipales rurales et urbaines, de certaines organisations religieuses, d'associations de détaillants et fédérations d'instituteurs réunies en congrès annuel.